



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

2042, 15^e avenue (lot 5 494 941)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- La marge avant serait de 5,21 m au lieu d'au moins 6 m, tel qu'exigé à l'article 4.3.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 31 août 2023

Le greffier adjoint,
Me Vincent Paradis
www.vsad.ca